

Catherine Kamovski
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Grenoble, le 18 juin 2018

Objet : Votre position quant au projet de loi dit « *asile et immigration* »

Madame la Députée,

La section de Grenoble-Métropole de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) recoupe tout ou partie de votre circonscription.

Or les adhérents, et plus largement l'opinion publique attentive à l'action de la LDH, qui fêtera en décembre ses 120 ans, sont profondément indignés de l'adoption en première lecture du projet de loi «pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie».

C'est pourquoi, bien que chacun d'entre nous ait été globalement informé par les médias, nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître les positions, amendements et votes que vous avez été personnellement amenée à exprimer durant cet examen au nom des électeurs que vous représentez.

Ne doutant pas de vos convictions républicaines et de votre détermination à faire vivre, voire à développer nos principes démocratiques, nous vous appelons à tout faire pour obtenir en 2ème lecture ou en commission mixte paritaire des inflexions substantielles de ce texte qui, en l'état, n'honore pas la représentation nationale.

Vous êtes certainement conscients que de nombreuses dispositions contreviennent au respect des droits fondamentaux dont notre pays prétendait pourtant naguère encore être le porte-drapeau, quand il ne prétendait pas donner à d'autres des leçons de libertés démocratiques.

Nous voulons souligner tout particulièrement ces mesures qui alarment et indignent de nombreux et très différents courants de pensée dans le pays :

- ainsi il est absolument nécessaire de rétablir le délai de 30 jours de recours à la CNDA, actuellement en vigueur.

Il est bien sûr louable de vouloir réduire les délais d'instruction des demandes, mais